



Fondation Arthrose

Fondation privée créée en 2015

Règlement des « Prix Laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose

Article 1 :

La Fondation Arthrose, sise au 22B rue de Fraigneux à Bonnelles, Belgique, organise les « Prix Laboratoire Tilman » (ZI Sud 15, 5377 Somme-Leuze, Belgique).

Ces deux Prix sont destinés à récompenser un travail de recherche clinique ou un travail de recherche fondamentale sur l'arthrose. En aucun cas, ce travail ne pourra être consacré à l'étude d'un traitement ou d'une méthode de diagnostic commercialisé(e). Il ne devra pas être financé par une entreprise et ne pourra en aucune manière faire l'objet d'un conflit d'intérêt.

Les critères d'appréciation sont la valeur scientifique et le caractère innovant de la recherche.

Les lauréat(e)s des Prix recevront chacun la somme de 3750 (trois mille sept cent cinquante) euros.

Article 2 :

Les « Prix Laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose sont ouverts à tout(e) chercheur(euse) ayant au moins une publication scientifique dans une revue internationale avec facteur d'impact.

Le dossier de participation peut être téléchargé à partir du site de la Fondation Arthrose www.fondationarthrose.org ou demandé par mail à l'adresse suivante: admin@fondationarthrose.org.

Le dossier de candidature doit être envoyé dûment complété à l'adresse admin@fondationarthrose.org avec demande d'accusé de réception avant le 19/08/2019 à minuit. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Chaque chercheur(-euse) ne peut envoyer qu'un seul dossier.

Dans le cadre d'une publication collective, seul(e) le(la) premier(ère) ou le (la) dernier(ère) auteur(e) est habilité(e) à soumettre le travail.

Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera traité.

Article 3 :

Le dossier comporte : une fiche de renseignements qui doit être dûment complétée, le curriculum vitae du (de la) candidat(e) (avec titres et travaux) et le travail de recherche clinique ou fondamentale qui sera soumis à l'appréciation du jury (sous la forme habituellement choisie pour une publication française ou internationale).



Ce travail devra avoir été publié en 2018 ou 2019 ou être en cours de publication (accepté) dans une revue internationale.

Le (La) candidate primé(e) est et reste responsable de la législation concernant la recherche sur la personne humaine.

Le (La) candidat(e) affirme n'avoir aucun lien de subordination avec la Fondation Arthrose ou le Laboratoire Tilman.

Article 4 :

Le jury est composé de membres de la Fondation Arthrose et du Laboratoire Tilman SA.

Le jury décide en toute indépendance de l'attribution du Prix. La délibération du jury est et doit rester confidentielle.

Le jury est présidé par le **Pr. B. RENTIER** (Recteur honoraire de l'Université de Liège, Président du Conseil Scientifique de la Fondation Arthrose).

Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer à la délibération s'il y a un conflit d'intérêt.

Les décisions du jury sont irrévocables et non contestables. Tout litige sera tranché en dernier ressort par le jury.

Article 5 :

Les « Prix Laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose seront décernés lors du dîner philanthropique des World Osteoarthritis Day Intergenerational Events (Wodies) le samedi 14 septembre 2019 au Palais des Congrès de Bruxelles (Square, Monts des Arts, 1000 Bruxelles).

Le (La) lauréat(e) sera informé(e) des résultats de la sélection par courrier. Sa présence aux Wodies et à la cérémonie de remise du Prix est exigée.

Article 6 :

La photo et le nom du (de la) lauréat(e) pourront être publiés pour la promotion du Prix. Le (La) lauréat(e) accepte de céder gratuitement, pour un an maximum, son droit à l'image sur la publication de ladite photographie et de son nom dans le cadre de la promotion de ce Prix. Il (Elle) s'engage également à participer à toute action de promotion du Prix dans la presse, sur le site internet de la Fondation Arthrose et sur le site ainsi que les publications promotionnelles du Laboratoire Tilman.

Article 7 :

Le simple fait de participer au « Prix Laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

